



19/03/2020

**La fédération patronale et les organisations syndicales du secteur belge du taxi et des services de location de voitures avec chauffeur souhaitent s'adresser aux employeurs, travailleurs, donneurs d'ordre et à la population.**

Chers collègues, chefs d'entreprise, travailleurs et citoyens,

Le secteur du taxi et de la LVC veille à garantir en ces temps difficiles le transport des personnes dans notre pays.

**Nos chauffeurs, nos dispatcheurs et nos collaborateurs administratifs sont des héros silencieux qui veillent à ce que les citoyens parviennent à leur domicile ou à leur destination. Ils assurent aussi le transport du personnel soignant ou infirmier, des conducteurs de trains et autre personnel indispensable vers leur lieu de travail, et aident les personnes à mobilité réduite ou sans autre moyen de transport, en leur offrant une solution de mobilité.**

**Par cette voie, nous tenons à les remercier expressément de leur dévouement !**

Nous demandons à tout le monde de traiter nos travailleurs avec le respect voulu et de leur offrir les facilités d'hygiène nécessaires. Il est en effet inacceptable que dans les circonstances actuelles, nos travailleurs n'aient pas accès aux facilités sanitaires chez les clients, aux aires de stationnement, ...

Par ailleurs, nous demandons à nos travailleurs de respecter les consignes d'hygiène imposées.

Notre secteur est un chaînon indispensable de la chaîne économique et sociale et nous ne voulons pas être mis à l'arrêt !

L'inquiétude est grande, à juste titre d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle les organisations syndicales et les employeurs ont élaboré avec les experts en matière de bien-être du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale des recommandations pour l'ensemble du secteur du taxi et des services de LVC en vue d'assurer une protection maximale de nous-mêmes et de nos clients.

**Nous insistons auprès de tous nos employeurs, tous nos travailleurs, tous nos clients et les différentes plateformes de suivre scrupuleusement les consignes suivantes qui font actuellement l'objet d'une large diffusion.**

Les employeurs sont invités à respecter les consignes minimales ci-après, de prendre les mesures nécessaires et de prévoir les moyens indispensables à cet effet. Nous demandons à tout le monde de suivre scrupuleusement ces consignes et de laisser en place les moyens prévus car votre collègue en aura également besoin.

Nous appelons aussi à donner toutes les chances à la concertation dans les entreprises afin de faire de bons accords dans les entreprises et de travailler dans le consensus. Cela signifie que les comités pour la prévention et la protection au travail doivent jouer leur rôle et qu'à défaut de comité, les délégués syndicaux et/ou les permanents syndicaux soient impliqués à la concertation. Les demandes de concertations supplémentaires avec la DS ou le CCPT seront traitées sans délai et avec le sérieux nécessaire.

Recommandations :

### A. Consignes hygiéniques générales

Les consignes de base générales sont les suivantes :

- Lavez-vous **régulièrement, suffisamment longtemps** et complètement les mains (au moins 40 secondes) et utilisez des dispensateurs de gel.
- Utilisez chaque fois des mouchoirs neufs en papier et jetez-les dans la poubelle après utilisation.
- Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, toussiez ou éternuez dans le pli du coude.
- Gardez dans la mesure du possible **une distance d'1,5 mètre au moins** par rapport à des tiers. En cas de double équipage, demandez un avis au service médical du travail. Sans cet avis, un double équipage ne peut être imposé.
- Les consignes chez les clients, les terminaux ... doivent être strictement suivies.
- La prise de la température n'est pas un indice fiable parce que les personnes contaminées n'ont pas toutes de la fièvre et parce que la personne en question peut avoir pris des médicaments fébrifuges.
- En cas de maladie, on suivra les consignes générales des autorités **et en cas de contamination par le coronavirus on préviendra l'employeur** afin qu'on puisse vérifier avec quelles personnes on a eu des contacts.

Ces **consignes de base sont cruciales** pour prévenir la propagation du coronavirus.

Nous appelons les employeurs et les quais de chargement et de déchargement à prévoir les facilités sanitaires nécessaires, à faire tout le nécessaire et à mettre dans la mesure du possible à disposition des moyens de protection supplémentaires du type gel à base d'alcool, gants à jeter, mouchoirs en papier, serviettes ou sprays désinfectants, sachets poubelle et masques buccaux.

### B. Contact avec les passagers, les clients,...

Évitez le contact physique avec les clients et avec les autres personnes. Respectez une distance d'1,5 mètre et évitez autant que possible d'entrer dans des locaux fermés où d'autres personnes sont présentes.

Essayez autant que possible de faire tout de manière digitale, par téléphone.

*Quid de l'encaissement d'argent liquide ? Comment s'organiser en toute sécurité ?*

Exigez autant que possible les paiements digitaux. En cette période de crise du coronavirus, le paiement en liquide demeure peut-être inévitable pour certains chauffeurs.

L'utilisation de gants à jeter en caoutchouc peut éviter le contact entre les mains et le papier. À défaut de gants en caoutchouc, il est à conseiller de **bien se laver les mains à l'eau et au savon** ou en utilisant un gel désinfectant et d'éviter entretemps de se toucher le visage.

### C. Outils de travail mobiles:

o Nettoyez au moyen du matériel prévu à cet effet toutes les surfaces pertinentes (appuis, volant, clinches intérieures et extérieures...) et les boutons de commande (taximètre, imprimante, terminal de paiement,...).

o Les dérogations ne sont autorisées qu'après l'accord explicite du service médical du travail.

o Aérez régulièrement votre véhicule

### D. Matériel de bureau...

o Nettoyez le matériel commun à chaque utilisation (poignées, commandes d'imprimantes, claviers, scanners portables, appareils électroniques ...) et certainement en cas de changement d'utilisateur !

o Si possible, personnalisez le matériel (de bureau).

### **E. Espaces communs (réfectoires, locaux ...) : étalez la prise des repas dans le temps**

Evitez dans la mesure du possible la présence simultanée de plusieurs personnes dans un seul espace fermé :

o Espacez les chaises, laissez suffisamment de place entre les personnes (au minimum 1,5 mètre) et ne vous mettez pas les uns en face des autres.

o Limitez les présences dans un petit espace fermé.

### **F. Congés et récupération**

En ces circonstances exceptionnelles, on demande à tout le monde un effort supplémentaire pour mener à bien le travail, mais les soins des proches malades demandent également l'attention nécessaire.

Il faut donc trouver le bon équilibre entre les deux.

Les partenaires sociaux appellent les employeurs et leurs travailleurs à accorder les congés de commun accord en faisant jouer la raison et le bon sens.

La prise "forcée" de congés est interdite.

Au cas où il n'y aurait pas ou pas suffisamment de travail, l'employeur demandera le chômage temporaire dans le respect des règles et des instructions en vigueur de l'ONEM.

#### **Pierre Steenberghen**

Secrétaire-Général

Groupement National des

Entreprises de Taxi (G.T.L.)

M : 0496 39 70 43

[psteenberghen@gtl-taxi.be](mailto:psteenberghen@gtl-taxi.be)

#### **Erik Maes**

BTB-ABVV / UBT-FGTB T:

T :3/224 34 36

[erik.maes@btb-abvv.be](mailto:erik.maes@btb-abvv.be)

#### **Yves Toutenel**

CSC-Transcom

[yves.toutenel@acv-csc.be](mailto:yves.toutenel@acv-csc.be)

#### **Aurélie Carette**

CGSLB

T : 02 558 51 50

[aurelie.carette@cgsלב.be](mailto:aurelie.carette@cgsלב.be)